

RÉSUMÉ DU PLAN DE CONSERVATION DE L'ENGOULEVENT BOIS-POURRI (*ANTROSTOMUS VOCIFERUS*) À ROUYN-NORANDA

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) a élaboré un plan de conservation pour l'engoulevent bois-pourri à Rouyn-Noranda. Le plan vise une conservation de l'habitat de l'espèce pour la période de 2023 à 2028 afin de contribuer à la restauration de la population et d'assurer sa survie.

Statut de conservation de l'espèce

L'engoulevent bois-pourri est une espèce menacée incluse dans la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) au Canada et inscrite au Québec dans la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

Description physique

L'engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) est un oiseau nocturne exclusivement insectivore qui se nourrit en vol, particulièrement de papillons de nuit, de coléoptères et d'autres insectes volants nocturnes. Son plumage de couleur gris et brun est semblable à des débris ligneux, à des feuilles mortes et au sol forestier où il niche directement. Les mâles possèdent un collier et deux taches blanches sur les plumes, permettant de le distinguer des femelles lesquelles possèdent ces éléments de couleur brun clair. Son chant particulier « ouïp-pour-ouïl » explique son appellation dans la langue anglaise : Eastern **Whip-poor-will** (ECCC, 2018).



Figure 1. Femelle engoulevent bois-pourri et ses deux oisillons

Population et répartition

On retrouve l'engoulevent bois-pourri au Canada, soit en Saskatchewan, au Manitoba, en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Québec, à la limite nordique de son aire de répartition, l'espèce se retrouve à Rouyn-Noranda où 24 individus furent localisés par le CREAT en 2018 et

2019. En hiver, l'engoulevent bois-pourri migre en Floride, au nord du Mexique ainsi qu'en Amérique centrale (Nature Canada, 2014).

Selon le relevé des oiseaux nicheurs de l'Amérique du Nord (BBS), on estime une baisse de population d'engoulevent bois-pourri entre 1970 et 2019 de 53,8 % au Québec et de 35,2 % au Canada (BBS,2020).

Habitat essentiel

L'engoulevent bois-pourri nécessite une mosaïque d'habitats composée de forêts clairsemées pour sa nidification, son repos et l'élevage ainsi que de milieux ouverts pour son alimentation. Le pourcentage de milieux forestiers et de milieux ouverts observé près des individus repérés est de respectivement 55 % et 45 %. Les forêts peuvent être composées de feuillus, de conifères, mixtes ou des marécages arborescents. Les milieux ouverts peuvent être composés d'arbustives, de friches, de caps rocheux, de dépôts sablonneux et de marais arbustifs. Même s'il niche généralement en forêt, il a la réputation d'éviter les grandes étendues de forêt mature dense et fréquente des milieux ouverts où il lui est plus facile de se nourrir, dont des champs agricoles et des parterres de coupes.



Figure 2. Exemple d'habitat de l'engoulevent bois-pourri (CREAT, 2022)

Menaces pour la survie de l'espèce

Bien qu'incertaines, voici des menaces potentielles agissant sur l'aire de répartition de l'engoulevent bois-pourri et pouvant entraîner le déclin des populations :

- Perte et dégradation de son habitat
- Changements aux bassins d'insectes-proies
- Utilisation de pesticide en agriculture
- Aménagement forestier
- Exploration et exploitation minière
- Développement urbain

Principes et objectifs principaux :

Le plan de conservation se base sur des principes d'harmonisation, de collaboration, d'adaptation ainsi que de partage des connaissances entre les différents acteurs. Les objectifs suivants en découlent :

1. Favoriser un lien culturel avec l'engoulevent bois-pourri;
2. Conserver et restaurer les habitats essentiels;
3. Bonifier nos connaissances sur l'engoulevent bois-pourri pour améliorer le processus décisionnel;
4. Valoriser les actions individuelles pouvant être réalisées par les citoyens qui permettent de conserver des habitats essentiels.

Activités susceptibles d'entraîner la destruction de l'habitat essentiel

Toutes activités entraînant une augmentation de la perturbation diminuant ou dégradant les habitats essentiels de l'engoulevent bois-pourri. En voici quelques exemples :

- Destruction et dégradation des milieux humides
- Coupes forestières altérant le pourcentage de milieux forestiers et ouverts respectivement de 55 % et 45 %;
- Trafic routier dans la zone de nidification;
- Utilisation de pesticides;
- Pollution sonore près de leur zone de nidification, d'élevage et de repos.

Comment vous pouvez aider

1. Lors de travaux sylvicoles :

Respecter les modalités du régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral en respectant la réglementation concernant les bandes riveraines :

- a. Effectuer les travaux entre la fin août et le début mai, hors de la saison de nidification de l'engoulevent bois-pourri;

- b. Laisser sur place les chicots, feuilles mortes et autres débris qui se retrouve sur le sol;
 - c. Planifier l'aménagement d'une forêt privée selon un plan d'aménagement forêt-faune à l'aide d'un ingénieur forestier;
 - d. Laisser sur place les rochers et arbustes pouvant être utilisé comme perchoir.
2. Respecter la séquence éviter - minimiser - compenser pour les milieux humides, notamment en évitant de perturber ou de remblayer les milieux humides afin de favoriser la reproduction des insectes et respecter la bande riveraine de 15 mètres;
 3. Utiliser des outils de science participative comme eBird lors de sorties ornithologiques;
 4. Favoriser le maintien ou la plantation de la végétation pour les insectes pollinisateurs (papillons de nuit, coléoptères) lors de la saison estivale;
 5. Promouvoir la cueillette des encombrants réalisée par la ville de Rouyn-Noranda pour éviter la propagation des déchets sauvages dans l'habitat de l'engoulevent bois-pourri;
 6. Éviter l'usage des pesticides.

Mise en place d'un site faunique d'intérêt (SFI)

Le critère régional de ces sites est très important. La mise en place d'un SFI est nécessaire lorsqu'une problématique liée à un habitat est soulevée à l'échelle régionale et que les protections existantes (ex. : *loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ou *règlement sur les habitats fauniques*) ne protègent pas adéquatement le milieu ou l'espèce visée. La zone circonscrite en rouge (figure 3) est la proposition d'implantation d'un SFI pour l'espèce, faite à la Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue via un message courriel en 2021.

L'aire totale inclurait une protection plus **intensive dans un rayon de 200 mètres** autour des sites de chant connu (étoiles jaunes, figure 3) et une **zone tampon entre 200 et 1 000 mètres**, où notamment les activités de déboisement sont permises hors de la période de reproduction. Cette proposition de distance pour la zone tampon est proposée par principe de précaution, étant donné que la localisation des nids est très rarement connue et que l'espèce peut parcourir de plus longues distances pour se nourrir dans son aire de répartition plus nordique. « La plupart des activités d'alimentation se déroulent à moins de 500 m du nid, souvent à proximité des bordures forestières (Cink, 2002; Garlapow, 2007). Cependant, à la limite nord de leur aire de répartition, Rand (2014) a observé des distances d'alimentation significativement plus grandes pouvant aller jusqu'à 1 250 m, probablement en raison de la qualité

inférieure de l'habitat et la quantité d'insectes réduits dans les régions où les températures plus basses affectent l'efficacité des activités d'alimentation » (ECCC, 2018). Cette zone, qui soutient divers processus vitaux, principalement l'alimentation, est considérée comme ayant une tolérance élevée aux perturbations.

La zone de 200 à 1 000 m s'ajoute à la première zone de 0 à 200 m pour former une zone de protection de 1000 mètres autour des sites de chants connus. L'ensemble des zones de 1 000 m se chevaucheraient (spatialement), ce qui finirait par délimiter une grande zone comme

présentée à la figure 3. L'ensemble de ces 2 zones circonscrites permet une modulation des activités dans une portion de 1 000 m autour des individus **en terre publique**. Le SFI proposé couvre une surface d'environ 2 048 ha soit 20 % de la superficie totale de l'unité d'habitat essentiel (10 000 ha) **en terre publique**.

Il est primordial de veiller à minimiser les perturbations du secteur du chemin Jason, des Mines et Millenback, puisqu'il est l'un des rares sites régionaux connus pour l'espèce.

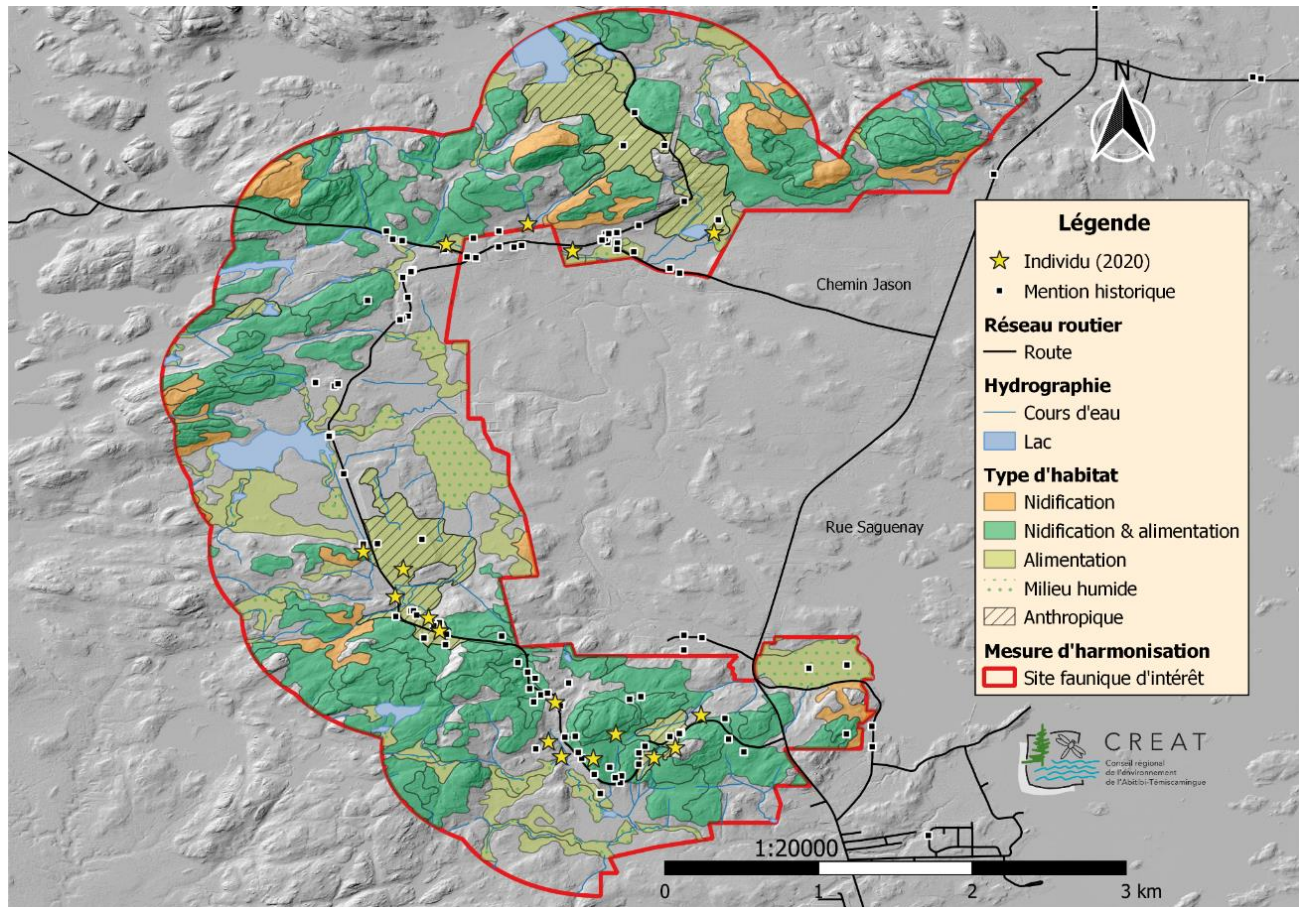


Figure 3. Site faunique d'Intérêt élaboré par le CREAT et proposé au MELCCFP en 2021 comportant les individus répertoriés en 2020 et les mentions historiques.

Références :

- Environnement et Changement climatique Canada. (2018). Programme de rétablissement de l'Engoulevent bois-pourri (*Antrostomus vociferus*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa. viii + 111 p.
- Larivée, J. 2013. *Étude des populations d'oiseaux du Québec* (version du 11-04-2013), [base de données], Rimouski (Québec), Regroupement QuébecOiseaux
- Nature-Canada (2014) Aperçu espèce: L'engoulevent bois-pourri. <https://naturecanada.ca/news/apercu-espece-lengoulevent-bois-pourri/>
- Smith, A.C., & Edwards, B.P.M. (2020). « North American Breeding Bird Survey status and trend estimates to inform a wide range of conservation needs, using a flexible Bayesian hierarchical generalized additive model ». *The Condor*, *duaa065*. <https://doi.org/10.1093/ornithapp/duaa065>
<https://faune-especes.canada.ca/resultats-releve-oiseaux-nicheurs/P004/A001/?lang=f&m=s&r=EWPW&p=L>
- Cink, C.L. 2002. Eastern Whip-poor-will (*Antrostomus vociferus*), *The Birds of North America Online* (A. Poole, éd.), Ithaca: Cornell Lab of Ornithology; extrait de *The Birds of North America*. En ligne : <http://bna.birds.cornell.edu/bna/species/620> (consulté en septembre 2014).
- Garlapow, Ross M. 2007., Whip-poor-will Prey Availability and Foraging Habitat: Implications for Management in Pitch Pine / Scrub Oak Barrens Habitats. [Thèse de doctorat, L'université du Massachusetts à Amherst]. <https://scholarworks.umass.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1023&context=theses>